

FNCH

La Fédération Nationale des Courses Françaises, ensuite nommée Fédération Nationale des Courses Hippiques a été créée en 1997 afin de faciliter la gestion des Courses en France dans les différentes spécialités.

Par Anne-Claire GRISON - Laetitia LE MASNE - | 06.02.2016 |

Niveau de technicité : 



Histoire

Créée par décret en 1997, la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH) rassemble l'ensemble des Sociétés de Courses de France, y compris d'Outre-Mer, et représente l'Institution des Courses.

La création de cette Institution avait pour objet de faciliter la gestion des Courses en France : organisation, législation, réglementation, contrôle des courses et des organismes, etc.

Structure

La Fédération Nationale des Courses Hippiques est une association Loi 1901 composée des Sociétés Mères (France Galop et Société du Cheval Français, maintenant nommée le TROT), des autres sociétés de Courses et des Fédérations Régionales des Courses. L'ensemble de ces acteurs travaille en collaboration pour faire fonctionner au mieux le système de Courses de chevaux en France.

La FNCH est administrée par un Conseil d'Administration composé de représentants :

- De France Galop, Société Mère des courses au galop.
- Du TROT, Société Mère des courses au trot.
- De représentants des autres Sociétés de Courses.
- Du GIE PMU.
- ...

La présidence de ce CA est assurée par le Président de France Galop et par le Président du TROT, à tour de rôle pour une durée de 1 an.

La Commission Nationale des Régions, présidée par le Vice-Président de la FNCH, est constituée des Présidents et Vice-Présidents des Fédérations régionales des Courses. Elle a pour missions :

- «De coordonner l'action des Sociétés de Courses de Province et des Fédérations régionales des courses
- De faire valoir les problèmes spécifiques aux régions dans le cadre de la Fédération Nationale
- D'émettre des avis sur la situation, le fonctionnement, l'équipement et les perspectives d'évolution des Sociétés de Courses de Province.» (FNCH)

Missions

L



a Fédération Nationale des Courses Hippiques a pour missions :

- Définir une politique commune pour l'ensemble des Courses, y compris pour la politique sociale.
- Coordonner l'action de ses membres en accord avec cette politique.
- Représenter l'institution des Courses et de défendre ses intérêts.
- Fixer, avec le Ministère, les orientations budgétaires.
- Proposer le calendrier des Courses.
- Proposer la politique de communication commune à l'institution des Courses.

Activités

La Fédération Nationale des Courses Hippiques :

- Est l'interlocuteur des Courses auprès des pouvoirs publics pour fixer chaque année les orientations permettant aux Sociétés Mères de préparer leur budget de l'année suivante.
- Propose le calendrier des réunions de courses émis par les Sociétés Mères.
- Gère le Fonds Commun des courses et le produit des gains non réclamés.
- Mène des activités d'intérêt général, notamment dans le cadre de la lutte contre le dopage.
- Exécute toute mission en faveur de l'Institution des Courses de chevaux dont elle peut être chargée.

Pour en savoir plus



Consultez le site Internet de la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

En savoir plus sur nos auteurs

- Anne-Claire GRISON IFCE
 - Laetitia LE MASNE Ingénieure de développement IFCE
-



Pour retrouver ce document:
www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition : 20 05 2024